

EM-600

Date de révision: 17.07.2020

Page 1 de 10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

EM-600

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Détergent. Nettoyant intensif, pour bain ultrasonique, alcalin, démulsiifiant, concentré.

Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: EMAG AG
Rue: Gerauerstr. 34
Lieu: 64546 Mörfelden Walldorf
Téléphone: +49 (0) 6105-40670
e-mail: a.emekci@emag-germany.de
Service responsable: Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité: sds@gbk-
ingelheim.de
Téléfax: +49 (0) 6105-406750
Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +49 (0) 6132 / 84463 (GBK GmbH, Ingelheim)

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:

Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1B

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Mentions de danger:

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Provoque de graves lésions des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

hydroxyde de sodium

Esters phosphorique, sel de sodium

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H314

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

EM-600

Date de révision: 17.07.2020

Page 2 de 10

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
7732-18-5	Eau			70-80 %
	213-791-2			
527-07-1	Gluconate de sodium			<5,0 %
	208-407-7		*1	
1310-73-2	hydroxyde de sodium			<5,0 %
	215-185-5	011-002-00-6	01-2119457892-27	
	Skin Corr. 1A; H314			
100085-64-1	Cocobetainamido Amphopropionate			<5,0 %
	309-206-8		*	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Aquatic Acute 1; H315 H319 H400			
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol			<5,0 %
	203-961-6		01-2119475104-4	
	Eye Irrit. 2; H319			
111798-26-6	Esters phosphorique, sel de sodium			<2,0 %
	-		*	
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1; H315 H318			
51981-21-6	N,N-bis(carboxylatométhyl)-L-glutamate, Sel de sodium			<1,0 %
	257-573-7		01-2119493601-38	

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Information supplémentaire

*Polymer

*1 Exempted from registration (Annex IV listed)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Après inhalation

En cas d'une inhalation d'aérosols/de brouillards/de projections : Consulter un médecin. Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver avec: Eau et savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas provoquer de vomissement. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

EM-600

Date de révision: 17.07.2020

Page 3 de 10

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eau. Mousse. Eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes nitriques (NOx). Dioxyde de carbone (CO2).

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie: Utiliser une protection respiratoire adéquate En cas d'incendie et/ou d' explosion, ne pas respirer les fumées.

Information supplémentaire

Le matériau n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir toute personne non protégée à l'écart. Se tenir du côté du vent. Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'un masque respiratoire. Evacuer les personnes en lieu sûr.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Eviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Matière appropriée pour recueillir le produit : Sable liant universel. terre. Sciure de bois.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants : contact avec la peau. contact avec les yeux.

Préventions des incendies et explosion

Le produit n'est pas: Comburant. Inflammable. Explosif.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Stocker uniquement dans les récipients d'origine.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

EM-600

Date de révision: 17.07.2020

Page 4 de 10

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
112-34-5	2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	10	67,1		VME (8 h)	
		15	101,2		VLE (15 min)	
1310-73-2	Sodium (hydroxyde de)	-	2		VME (8 h)	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
1310-73-2	hydroxyde de sodium			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	1 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	1 mg/m³
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol			
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	1,25 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	20 mg/kg p.c./jour

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Cf. chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

Mesures d'hygiène

Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Matériau approprié: PE (polyéthylène). CR (polychloroprènes, Caoutchouc chloroprène). NBR (Caoutchouc nitrile). Caoutchouc butyle. FKM (Caoutchouc fluoré).

période de latence: >480 min. Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Modèles de gants recommandés : Camapren 722, Producteur: KCL, ou des produits similaires d'autres fabricants.

Protection de la peau

Blouse de laboratoire.

Protection respiratoire

Protection respiratoire non nécessaire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide
 Couleur: limpide jaune
 Odeur: caractéristique

Testé selon la méthode

pH-Valeur (à 20 °C): 13,5 (conc.) 11,9 (1 %) DGF H-III 1

Modification d'état

Point de fusion: -9 °C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 100 °C

EM-600

Date de révision: 17.07.2020

Page 5 de 10

Point d'éclair: ---

Dangers d'explosion

non explosif.

Propriétés comburantes

non comburant.

Densité (à 20 °C):

1,09 g/cm³ DIN 12791

Hydrosolubilité:
(à 20 °C)

complètement miscible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactions exothermiques avec: Acide, concentré.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable dans conditions ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun produit de décomposition dangereux s'il est manipulé correctement.

10.4. Conditions à éviter

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

10.5. Matières incompatibles

Acide, concentré. Agents réducteurs.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux s'il est manipulé correctement.

Information supplémentaire

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

EM-600

Date de révision: 17.07.2020

Page 6 de 10

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
1310-73-2	hydroxyde de sodium				
	par voie orale	DL50 2000 mg/kg	rat		
100085-64-1	Cocobetainamido Amphopropionate				
	par voie orale	DL50 >2000 mg/kg	Ratte	OECD 401	
	dermique	DL50 >2000 mg/kg	Ratte	OECD 402	
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol				
	par voie orale	DL50 3305 mg/kg	rat		
	dermique	DL50 2764 mg/kg	rabbit		
111798-26-6	Esters phosphorique, sel de sodium				
	par voie orale	DL50 >2000 mg/kg	Ratte		
51981-21-6	N,N-bis(carboxylatométhyl)-L-glutamate, Sel de sodium				
	par voie orale	DL50 >2000 mg/kg		EC B.1	
	dermique	DL50 >2000 mg/kg		OECD 402	
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50 4,2 mg/l		OECD 403	

Irritation et corrosivité

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 Effet irritant sur la peau : corrosif. Effet irritant sur l'oeil: corrosif.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 non sensibilisant.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

En cas d'un déversement conforme en faibles concentrations dans des stations d'épuration biologique adéquates, des perturbations de la dégradabilité des boues activées sont peu probables. Le produit est une solution alcaline. Avant de l'éliminer vers une station d'épuration il faut généralement effectuer une neutralisation.

EM-600

Date de révision: 17.07.2020

Page 7 de 10

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
1310-73-2	hydroxyde de sodium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 125 mg/l	96 h	Gambusia affinis	SDB Lieferant	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 40,4 mg/l	48 h	Ceriodaphnia	ECHA	
100085-64-1	Cocobetainamido Amphopropionate					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 15 mg/l	96 h	Regenbogenforelle	OECD 203	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 0,15 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum	OECD 201	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 4,4 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD 202	
	Toxicité bactérielle aiguë	(>100 mg/l)		Belebtschlamm	OECD 209	
111798-26-6	Esters phosphorique, sel de sodium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >10 mg/l	96 h			
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >100 mg/l	48 h	Daphnia magna		
51981-21-6	N,N-bis(carboxylatomethyl)-L-glutamate, Sel de sodium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >100 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD 203	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r >100 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	OECD 201	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >100 mg/l	48 h	Daphnien	OECD 202	
	Toxicité bactérielle aiguë	--- g O2/g (--- mg/l)			OECD 209	

12.2. Persistance et dégradabilité

Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
100085-64-1	Cocobetainamido Amphopropionate			
	OECD 301A	>70 %	28	
	easily biodegradable			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

En raison des données disponibles relatives à l'élimination/la décomposition et le potentiel de bioaccumulation, des effets nocifs à long terme pour l'environnement sont peu probables.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
51981-21-6	N,N-bis(carboxylatomethyl)-L-glutamate, Sel de sodium	<0

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	<100		

EM-600

Date de révision: 17.07.2020

Page 8 de 10

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

non applicable

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

L'attribution d'un code déchet/d'une désignation déchet doit être effectuée conformément aux spécificités des secteurs et process du catalogue CED.

Code d'élimination des déchets - Produit

200129 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT; fractions collectées séparément (sauf section 15 01); détergents contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

200129 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT; fractions collectées séparément (sauf section 15 01); détergents contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

<u>14.1. Numéro ONU:</u>	UN1824
<u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u>	HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>	8
<u>14.4. Groupe d'emballage:</u>	III
Étiquettes:	8
Code de classement:	C5
Quantité limitée (LQ):	5 L
Catégorie de transport:	3
N° danger:	80
Code de restriction concernant les tunnels:	E

Transport maritime (IMDG)

<u>14.1. Numéro ONU:</u>	UN1824
<u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u>	SODIUM HYDROXIDE SOLUTION
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>	8
<u>14.4. Groupe d'emballage:</u>	III
Étiquettes:	8
Marine polluant:	no
Dispositions spéciales:	223
Quantité limitée (LQ):	5 L

EM-600

Date de révision: 17.07.2020

Page 9 de 10

EmS: F-A, S-B

Autres informations utiles (Transport maritime)

Excepted Quantity: E1

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU: UN1824
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: SODIUM HYDROXIDE SOLUTION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8
14.4. Groupe d'emballage: III
 Étiquettes: 8
 Dispositions spéciales: A3 A803
 Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 1 L
 IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 852
 IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L
 IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 856
 IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

Autres informations utiles (Transport aérien)

Excepted Quantity: E1
 Passenger-LQ: Y841

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 55: 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

2004/42/CE (COV): 8,5 % (92,65 g/l)

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente: 2.1., 3.2., 8.1., 9.1., 11.1., 12.1., 12.2., 13.1., 15.1., 16.

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Skin Corr. 1B; H314	Méthode de calcul
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Information supplémentaire

Indications de stage professionnel: Observer le mode d'emploi sur l'étiquette.

EM-600

Date de révision: 17.07.2020

Page 10 de 10

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Utilisations identifiées

N°	Court titre	LCS	SU	PC	PROC	ERC	AC	TF	Spécification
1	EM-600	IS, PW	0	35	8a, 9, 13	8a	0	26	

LCS: Étapes du cycle de vie

SU: Secteurs d'utilisation

PC: Catégories de produits

PROC: Catégories de processus

ERC: Catégories de rejet dans l'environnement

AC: Catégories d'articles

TF: Fonctions techniques

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)